



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 5 avril 2016

SOMMAIRE

DELEGATION REGIONALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

. Appel public du 31 mars 2016 à candidature pour siéger à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (CRSA LRMP), mandat 2016-2010

Montpellier, le 31 mars 2016

APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

pour siéger à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (CRSA LRMP)

Mandat : 2016-2020

La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, porte création de sept nouvelles régions par regroupement de régions existantes. Cette nouvelle géographie des régions s'est mise en place le 1er janvier 2016 et nécessite d'adapter la composition des instances liées aux agences régionales de santé, notamment la **conférence régionale de la santé et de l'autonomie**.

Afin de constituer cette **nouvelle conférence**, un appel à candidature est lancé par l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées pour la désignation :

- de **9** représentants titulaires et 18 représentants suppléants d'associations d'usagers agréées (au titre de l'article L.1411-1 du code de la santé publique) – **Collège 2a**
- de 2 représentants titulaires et 4 représentants suppléants d'associations œuvrant dans le champ de la précarité – **Collège 5a**
- d'1 représentant titulaire et deux représentants suppléants d'associations de protection de l'environnement agréées (au titre de l'article 141-1 du code de l'Environnement.) – **Collège 6f**

I. CONTEXTE

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie est un **organe consultatif** qui « concourt par ses avis à la politique régionale de santé »

Ses membres sont nommés pour **quatre ans**, renouvelables une fois.

Elle est composée de **huit collèges soit 108 membres titulaires** (et deux suppléants par membre) regroupant les représentants des collectivités territoriales, des usagers des services de santé ou médico-sociaux, des conférences de territoire, des partenaires sociaux, des acteurs de la cohésion et de la protection sociales, des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé et des offreurs des services de santé ainsi que des personnalités qualifiées.

Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

26-28 Parc-Club du Millénaire

1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr

Elle est dotée d'une **commission permanente** et de **quatre commissions spécialisées** (prévention, organisation des soins, prises en charge et accompagnements médico-sociaux, droits des usagers) avec une composition et des attributions définies par voie réglementaire.

II. CONDITIONS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURES

Cet appel à candidature est lancé auprès de l'ensemble des associations (ou des unions/fédérations d'associations) agréées au niveau régional ainsi qu'auprès des associations (ou des unions/fédérations d'associations) agréées au niveau national et implantées dans la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Les acteurs associatifs intéressés par la représentation des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 doivent motiver leur candidature et proposer leurs représentants sur les fiches ci-jointes.

La directrice générale de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées n'exclut pas la possibilité de désigner un titulaire et un suppléant issus d'associations différentes afin de disposer d'une représentation plus large d'associations au sein de la CRSA. Les candidats acceptent donc de pouvoir être désignés soit comme membre titulaire soit comme membre suppléant.

Les critères de sélection de l'Agence Régionale de Santé porteront sur :

- **L'existence d'un agrément** pour les représentants d'associations d'usagers et de protection de l'environnement.
 - **La présence ou l'activité de l'association sur l'ensemble du territoire régional**, sauf si l'association couvre un champ d'activité très précis.
 - **La diversité et la spécificité des champs couverts** par les associations retenues.
 - **L'implication** de l'association dans une démarche de santé sur le territoire, ainsi que dans la promotion des droits des usagers
- L'ARS sera aussi amenée à faire ses choix en s'assurant d'un équilibre à maintenir au sein de l'ensemble de la Conférence pour tenir compte notamment de la diversité des profils, représentatifs du système de santé du territoire régional du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

III. LES ENGAGEMENTS DES MEMBRES DE LA C.R.S.A.

Les membres sont nommés par arrêté de la Directrice Générale de l'ARS pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois. Les associations ne pourront être représentées qu'une fois au sein de la CRSA.

Les représentants associatifs siègent au sein de la conférence dans le but, non pas de défendre les intérêts de leur association, mais d'y **représenter l'ensemble** des usagers ou des acteurs du domaine qu'ils représentent.

- **Une assiduité et une participation active** aux travaux de la CRSA et de ses différentes commissions spécialisées sont attendues des représentants, sous peine **d'exclusion** de la conférence (article D.1432-44 al 5), afin de contribuer à y faire entendre la plus grande pluralité de points de vue.

Il est précisé que le mandat de membre de la CRSA est exercé à titre gratuit, les frais occasionnés par les déplacements engagés dans le cadre de l'exécution du mandat pouvant être pris en charge dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'Etat.

IV. CANDIDATURES

Les candidatures seront reçues par courrier électronique, avant le 15/05/2016 à l'adresse suivante :

ars-lrmp-crsa@ars.sante.fr

Elles se composent de la fiche de candidature ci-jointe ainsi que d'une lettre de motivation. L'association candidate est libre de joindre tout document qui viendrait appuyer sa candidature au regard de critères exposés ci-avant.

P/La Directrice Générale
Le Directeur Général Adjoint



Jean-Jacques MORFOISSE

Contacts :

Pôle Démocratie Sanitaire :
Secrétariat CRSA : Tél : 04 67 07 21 53
05 34 30 24 97

Mail : ars-lrmp-crsa@ars.sante.fr

Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr

FICHE DE CANDIDATURE ASSOCIATION : Collège 2a

> Collège 2a : Représentant des associations agréées au titre de l'art. L.1114-1

NOM et SIGLE Association :

Adresse :

n° et date de l'agrément :

(préciser s'il s'agit de l'association elle-même ou de sa fédération/union)

Secteur géographique couvert :

Préciser l'appartenance à un collectif régional, à une fédération régionale ou à un réseau au niveau régional et/ou national :

Préciser les champs couverts par l'association :

Préciser l'implication de l'association dans une démarche et/ou des instances de santé sur le territoire :

Motivation de l'association :

FICHE DE PROPOSITION DE REPRESENTANT(S)

> Collège 2a : Représentant des associations agréées au titre de l'art. L.1114-1

MEMBRE DE LA CRSA - Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Adresse mail pour convocation :

.....

Numéro de téléphone :

*Signature et cachet de l'association/union/fédération
dépositaire de l'agrément*

Date et signature du candidat :

FICHE DE CANDIDATURE ASSOCIATION : Collège 5a

> Collège 5a : Représentant des associations œuvrant dans le champ
de la lutte contre la précarité

NOM et SIGLE Association :

Adresse :

n° et date de l'agrément :

(préciser s'il s'agit de l'association elle-même ou de sa fédération/union)

Secteur géographique couvert :

.....
.....

Préciser l'appartenance à un collectif régional, à une fédération régionale ou à un réseau au niveau régional et/ou national :

.....
.....

Préciser les champs couverts par l'association :

.....
.....

Préciser l'implication de l'association dans une démarche et/ou des instances de santé sur le territoire :

.....
.....
.....
.....

Motivation de l'association :

.....
.....
.....
.....
.....

FICHE DE PROPOSITION DE REPRESENTANT(S)

> Collège 5a : Représentant des associations œuvrant dans le champ
de la lutte contre la précarité

MEMBRE DE LA CRSA - Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Adresse mail pour convocation :

.....

Numéro de téléphone :

Signature et cachet de l'association/union/fédération

Date et signature du candidat :

FICHE DE CANDIDATURE ASSOCIATION : Collège 6f

> Collège 6f : Représentant des associations de protection de l'environnement agréées
au titre de l'art. L.1114-1

NOM et SIGLE Association :

Adresse :

n° et date de l'agrément :

.....
(préciser s'il s'agit de l'association elle-même ou de sa fédération/union)

Secteur géographique couvert :

.....
.....

Préciser l'appartenance à un collectif régional, à une fédération régionale ou à un réseau au niveau
régional et/ou national :

.....
.....

Préciser les champs couverts par l'association :

.....
.....

Préciser l'implication de l'association dans une démarche et/ou des instances de santé sur le territoire :

.....
.....
.....
.....

Motivation de l'association :

.....
.....
.....
.....
.....

FICHE DE PROPOSITION DE REPRESENTANT(S)

> Collège 6f : Représentant des associations de protection de l'environnement agréées
au titre de l'art. L.1114-1

MEMBRE DE LA CRSA - Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Adresse mail pour convocation :

.....

Numéro de téléphone :

*Signature et cachet de l'association/union/fédération
dépositaire de l'agrément*

Date et signature du candidat :